

Commission consultative paritaire de l'Energie

18 octobre 2023

1 rue Max DEVAUX
à VESOUL



Objet de la commission

- La LOI n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé l'article L. 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui débute ainsi :
«Une commission consultative est créée entre tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.»
- « Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.»

Les élus du SIED 70

- Le SIED 70, est un syndicat mixte fermé regroupant l'ensemble des communes de la Haute-Saône.
- Chaque commune y est représentée par au moins un délégué au sein d'un Comité syndical.
- Le Comité désigne parmi ses membres un bureau composé, actuellement, d'un président, 4 vice-présidents, un secrétaire, une secrétaire adjointe et 10 membres (administrateurs).

Les élus du SIED 70

- Président : **Jean-Marc JAVAUX** (Frotey-les-Vesoul)

- 4 Vice présidents :
 - **Pascal GAVAZZI** (Lure), aux Economies d'énergie, à la Performance énergétique et aux Energies Renouvelables,
 - **Marie BRETON** (Gray) aux Finances, à la Communication, aux Affaires Générales ainsi qu'à l'évolution des statuts du syndicat,
 - **Philippe COMBROUSSE** (Montigny les Vesoul) aux Travaux sur les réseaux,
 - **André GAUTHIER** (Chancey), aux Concessions et aux bornes de recharge.

Les missions

- Créé en 1995, il exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le territoire de toutes les communes du département.
- Il a ainsi en charge le contrôle de la bonne exécution des contrats des concessionnaires présents sur le territoire : la SICAE EST d'une part, Enedis et EDF d'autre part.
- A ce titre, le SIED 70 est maître d'ouvrage de travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité.

Les missions

- A la demande de ses adhérents, il intervient également :
- pour des travaux d'investissement en éclairage public,
 - pour la mise en place de génie civil de communications électroniques :
- lors d'extensions souterraines du réseau de distribution d'électricité,
- à l'occasion de travaux de dissimulation de réseaux aériens.

Les missions

→ Depuis 2005 :

- Peut exercer des compétences optionnelles situées au cœur des enjeux majeurs actuels de la société :

- la transition énergétique,
- l'aménagement du territoire,
- la performance des réseaux d'énergie,
- la lutte contre la précarité énergétique.

Les actions du SIED 70

Au début de l'année 2019, le SIED 70 a revu son guide des aides, en l'ouvrant aux EPCI, selon 2 axes principaux :

- • vers les économies d'énergie et la performance énergétique,
- • vers les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Les actions du SIED 70

Actions dans le domaine économies d'énergie et performance énergétique :

- • Le conseil en énergie partagé,
- • Les audits énergétiques,
- • La maîtrise de l'énergie des bâtiments publics,
- • L'éclairage public.

Les actions du SIED 70

Actions dans la production d'EnR :

- • Le bois énergie,
- • Le photovoltaïque,
- • La géothermie,
- • Le solaire thermique,
- • L'hydro-électricité.

Le bois énergie



→ Aide sur les études de faisabilité :

- Une aide de 10 % (plafonnée à 1 000 €HT) en sus des aides de l'ADEME et de la Région (70%),
- Possibilité d'utiliser l'accord-cadre à bons de commande lancé par le Syndicat sur le territoire de la Haute-Saône.

→ Assistance à maîtrise d'ouvrage offerte :

- Accompagnement de l'étude de faisabilité à la réception des travaux si utilisation de l'accord-cadre porté par le SIED 70.

Le bois énergie



→ Aides à l'investissement :

- 40 % du montant des travaux dans la limite d'un plafond de subvention de 50 000 € (25 000 € pour les communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE) pour les nouvelles chaufferies ou extensions (et sous conditions pour les chaufferies de + de 20 ans).

→ Aides aux études de renouvellement ou amélioration :

- 40 % du montant HT des études dans la limite de 2 000 € d'études (pour les communes où le SIED 70 perçoit la TCFE)

Le bois énergie



→ Le transfert de compétences :

- Le SIED 70 devient le maître d'ouvrage des chaufferies, finance leur investissement et les gère en assurant le suivi des entreprises pour l'exploitation et l'approvisionnement en combustibles des installations.
- Les communes, les communautés de communes, le Conseil départemental, voire d'autres organismes deviennent des usagers de ce service public.

Le bois énergie



Le transfert de compétences :

- Outre les 3 chaufferies déjà en gestion (Scey sur Saône, Gy et Marnay),
10 autres collectivités ont confié au SIED 70 le soin de développer un réseau de chaleur à partir d'une chaufferie bois (Apremont, Coisevaux, Champlitte, Dampierre-sur-Salon, Faverney, Frotey-les-Vesoul, Gevigney-et-Mercey, Lure, Moimay et Neurey-les-la-Demie)

Le bois énergie



Désignation	Montant HT
Chaufferie de Moimay	1 570 000,00 €
Chaufferie de Gevigny-et-Mercey	1 450 000,00 €
Chaufferie de Apremont	360 000,00 €
Chaufferie de Coisevaux	630 000,00 €
Chaufferie de Dampierre/Salon	1 300 000,00 €
Chaufferie de Champlitte	1 400 000,00 €
Chaufferie de Neurey-les-la-Demie	1 200 000,00 €
Chaufferie de Faverney	1 500 000,00 €
Chaufferie de Lure	4 800 000,00 €
Chaufferie de Frotey-les-Vesoul	1 600 000,00 €
Sous -total chaufferies	15 810 000,00 €

Au total, c'est près de 16 millions d'euros que le SIED 70 devra préfinancer pour ces projets dans les prochaines années.

Les autres dispositifs d'aides du SIED 70

→ **Le SIED 70 a déposé un dossier afin de contractualiser un CCRT (Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial) avec l'ADEME :**

Durée de 3 ans

Avoir au moins 10 installations, dont plusieurs types d'ENR thermiques différentes avec minimum 20% d'installation ENR autre que le bois-énergie (solaire thermique, géothermie,.. hors PV)

Dispositifs : animer, coordonner, prospecter, accompagner les porteurs de projet et suivre leur avancée, garantir la qualité des installations

Les autres dispositifs d'aides du SIED 70

Le CCRT permet de bénéficier de :

- Accompagnement de l'opérateur territorial en phase opérationnelle :

Aide pour valoriser le temps de travail relatif à l'animation et la coordination du projet, et les dépenses engagées dans le cadre de la mission d'animation et de suivi du projet.

→ **Financement d'un poste.**

- Près de **4,5 millions d'euros** qui pourront être mobilisés au travers de 16 projets bois énergie et 4 projets géothermie sur près de 13 millions d'euros d'investissement sur le territoire.

Le photovoltaïque



- **Autoconsommation** : c'est consommer soi-même l'énergie que l'on a produite sur place.
 - pour réduire sa dépendance à un fournisseur d'électricité,
 - et produire suffisamment pour couvrir une partie des besoins en énergie du bâtiment concerné.
- **Autoconsommation collective** : Plusieurs bâtiments consomment l'électricité produite par un seul ou plusieurs.
- **Vente totale**

Le photovoltaïque



→ I - Aide technique pour des projets photovoltaïques :

- Il est rappelé que les collectivités territoriales bénéficient déjà d'une aide technique au niveau de l'étude d'opportunité et de la faisabilité via l'ADERA.
- Le SIED 70 pourra ainsi apporter aux communes une aide technique gratuite sur la phase opérationnelle.
- Cette aide se présentera sous la forme de délégation de maîtrise d'ouvrage comme pour l'éclairage public ou les réseaux de communication électronique.

Le photovoltaïque

II- Aide financière à l'investissement sur l'autoconsommation

- Communes où le SIED 70 perçoit la TCFE :
 - 40 % du montant HT des travaux avec plafond de 20 000 €HT
- EPCI ou communes où le SIED 70 ne perçoit pas la TCFE :
 - 10 % du montant HT des travaux avec plafond de 20 000 €HT

Depuis octobre 2021, seules les installations en autoconsommation sans revente de surplus peuvent être subventionnées

Le photovoltaïque



→ III - Maîtrise d'ouvrage sur projets photovoltaïques :

- Le Syndicat peut intervenir, en tant que maître d'ouvrage, avec l'accord des communes, afin de réaliser des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.
- Le préalable en est le transfert de la compétence « production distribution d'électricité d'origine renouvelable » comprise dans la compétence optionnelle relative « 5-3-4) aux travaux divers d'équipements et de tous services relatifs aux énergies renouvelables » des statuts du SIED 70.

Le photovoltaïque



→ L'action du Syndicat prend la forme d'une maîtrise d'ouvrage du projet photovoltaïque avec vente totale afin de :

permettre aux collectivités du territoire de bénéficier de la vente d'électricité d'origine photovoltaïque.

Le photovoltaïque



- L'intervention du syndicat a lieu :
- Sur propriété communale ou intercommunale,
 - Par location auprès de la collectivité propriétaire (montant à définir selon plan de financement à 20 ans) de la surface nécessaire à l'installation photovoltaïque,
 - Investissement et exploitation réalisés par le syndicat,
 - Rétrocession possible de l'installation à la collectivité propriétaire de la surface après 20 ans.

Le photovoltaïque



→ 7 installations en fonctionnement :

- Chaufferie de Marnay (7,92 kWc, 40 m²)
- Périscolaire Ploye à Héricourt (36 kWc, 178 m²),
- Mairie de Belfahy (14 kWc, 58 m²)
- Vesoul, maison des associations (56,9 kWc, 238 m²)
- Echenoz la Meline, préau école (26,4 kWc, 109 m²),
- Mandrevillars, Salle des fêtes, (9 kWc, 43 m²)
- Saint Loup sur Semouse, Hameau Durable (35,6 kWc, 145 m²)

Le photovoltaïque



- 2 installations en travaux :
- Colombe les Vesoul, SdF + mairie (35,7kWc, 147 m²)
 - Franchevelle, Mairie (35,7 kWc, 147 m²)

Le photovoltaïque



- 9 installations en projet :
- Coisevaux, Maison des arts et loisirs (35,7 kWc, 147 m²)
 - Lure, Ecole de la Libération (36 kWc, 147 m²)
 - Preigney, Mairie (18 kWc, 74 m²)
 - Boult, atelier municipal (34 kWc, 131 m²)
 - Bougnon, école + mairie (21 kWc, 83 m²+33 kWc, 132 m²)
 - Chargey les Gray, Boulangerie (30 kWc, 124 m²)
 - Perrouse, salle des fêtes – vestiaires (122 kWc, 495 m²)
 - Saulnot, gymnase (143 kWc, 581 m²)

Le photovoltaïque

Avec la hausse des prix d'achat de l'électricité, c'est l'autoconsommation collective qui sera à développer dans les prochaines années.

Le photovoltaïque

Un tel projet est à l'étude sur le site de Vesoul (ombrières photovoltaïques alimentant les bornes de recharge et le siège social, voire des bâtiments voisins) pour permettre aux équipes du SIED 70 d'acquérir la technicité et l'expérience de ces projets (autoconsommation patrimoniale).

Le photovoltaïque

- Un autre projet est en cours en partenariat avec le SYTEVOM pour la recyclerie d'Arc-les-Gray en dispositif tiers-investisseur :
L'installation photovoltaïque (113 kWc, 500m²) sera propriété du SIED 70 qui va la louer au SYTEVOM qui pourra ainsi réduire sa facture énergétique par autoconsommation.

Les Générateurs

- La création du réseau national des conseillers éolien & PV : **une des 10 mesures du plan d'actions** du Ministère de la transition écologique d'octobre 2021 pour accélérer le développement des EnR dans les territoires.
- **Programme national porté par l'ADEME**, qui se décline régionalement et qui se déroule sur 3 ans (**2022-2024**).
- Il porte sur une **activité non économique, de sensibilisation, d'information, d'animation, de montage d'opérations collectives, de conseil de premier niveau** vis-à-vis des collectivités du bloc communal.

Les Générateurs

➤ L'Alliance des syndicats d'énergie de BFC :

- est lauréate de l'appel à projets de l'ADEME
- coordonne le dispositif (avec 3 conseillers) et constitue la **porte d'entrée des demandes d'accompagnement**



Les Générateurs

➤ Objectifs :

- Accompagner (le plus tôt possible) les **collectivités et EPCI** de BFC dans leurs projets éoliens et grand PV (> 500 m²) : phase d'émergence & début de développement
- Compléter l'**expertise** des communes (surtout les petites)

➤ Un principe d'action :

- une **expertise locale, neutre, objective et publique** soutenue par l'ADEME

Les Générateurs

La collectivité bénéficie d'un accompagnement **personnalisé... pour :**

- **Identifier les points clés du développement** si elle a un projet ou si elle est démarchée
- **Piloter son projet et les échanges** avec un/des développeur(s)
- **Optimiser les recettes pour le territoire** au-delà de la location du foncier et de la fiscalité « classique »
- Faire de son projet un **projet concerté** qui implique les acteurs locaux
- **Informers et mobiliser les citoyens** comme elle le souhaite

Pour que la collectivité décide en connaissance de cause & définisse le mode de portage-gouvernance qui lui convient...

Les Générateurs

Réalisations après 18 mois... :

- **Inventaire & suivi des projets** par département : **200 projets en émergence identifiés** à l'échelle de la région BFC (avec assez souvent un développeur impliqué) ; **30% éolien et 70% solaire PV**
- Plus de **70 rencontres en collectivités organisées** avec les élus & parfois les développeurs + des dizaines de **conférences téléphoniques & visio-conférences (60 en Haute-Saône)**
- Une **centaine de projets accompagnés étroitement** (réunions avec le développeur ; révision d'offres, de promesses de bail ou de conventions ; etc.) ; avec 1 fiche-projet pour chacun

Les Générateurs

Principales sollicitations et accompagnements

- **Infos générales sur l'éolien et le photovoltaïque** (grands projets toitures, ombrières, sol et flottant)
- **Analyses d'offres, de promesses de bail et de conventions de servitudes** proposées par les développeurs (montant du loyer & des redevances)
- **Conseils quant au choix du mode de portage du projet pour la collectivité** : entre « simple bailleur et percepteur de la fiscalité » et « co-développeur », avec avantages et inconvénients de chaque option
- **Participation à des réunions de négociation avec le développeur**, dont entrée de la collectivité dans la société de projet (statuts, gouvernance, pacte d'actionnaires, partenariat, financement citoyen)
- **Participation à permanences publiques, débats publics et sessions d'information-acculturation** de conseils municipaux
- **Organisation de visites d'installations pour les élus** (ex : parc éolien de Chamole dans le Jura)
- **Aide au lancement d'AMO et d'AMI**

Les Générateurs

Premier bilan après 18 mois... :

- Le programme **répond à un vrai besoin d'accompagnement** des communes et EPCI de BFC
- L'accompagnement n'est **pas strictement technique**. Il revêt plusieurs autres dimensions :
 - politique-stratégique (options de portage du projet),
 - juridique-financière (loyers-indemnités ; fiscalité),
 - partenariale (notamment avec les communes environnantes + EPCI),
 - participative-citoyenne (dont financement citoyen et enjeu de meilleure acceptabilité des projets).
- **Un principe d'action qui fait ses preuves** : aller à la rencontre des élus des collectivités (réunions en mairie ; appréhender le contexte des projets + faire du « personnalisé / sur-mesure »)

Les Générateurs

Jean-Pierre VALLAR

jean-pierre.vallar@territoire-energie-bfc.fr

06 82 51 55 84

Arnaud THEVENIER

arnaud.thevenier@territoire-energie-bfc.fr

06 15 40 04 93

Participation SEM

Intérêts d'intégrer une SEML* :

→ **L'aspect financier :**

- Quand **la rentabilité financière de l'opération est avérée** la SEM utilise sa puissance financière pour porter les projets.
- Le territoire conserve les revenus issus de ses ressources naturelles. Ces derniers pourront être réinvestis sur le département par la SEM et le SIED 70 au bénéfice des communes et de leurs habitants.

*** SEM Locale**

Participation SEM

→ La gouvernance :

Sur ce type de projets, les élus et les citoyens ont plus d'intérêts à avoir comme interlocuteur une SEM locale et des élus locaux qui s'inscrivent dans la durée.

→ Le développement du financement participatif :

Avec les SEML, des possibilités d'ouverture d'autant plus larges sont offertes à la participation du citoyen que celui-ci est proche du projet.

Participation SEM

→ La place des communes et leurs groupements peut également être **renforcée** par des **prises de participation** dans les SA ou SAS.

(article 109 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, qui permet la prise de participation dans les SA et SAS dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de ce territoire).

(Dispositif susceptible d'évoluer en fonction de la législation).

Participation SEM

→ Grâce au contrôle étroit exercé par les communes, ces dernières n'ont pas à justifier le partenariat avec les SEM.

3 communes ont déjà retenu ce dispositif, en partenariat avec le SIED 70

→ **Courchaton** : projet photovoltaïque de 3,7 MWc sur 5 Ha en partenariat avec la SEM Côte d'Or Energie (permis de construire accordé, appel d'offres travaux en cours)

→ **Chaux la Lotière** (en partenariat avec Boulton et la CCPR) : projet photovoltaïque avec la SEM Côte d'Or Energie : convention de partenariat en cours

→ **Montbozon** (et 1 commune du Doubs) : projet éolien avec la SEM EnR Citoyenne (Doubs, Jura) : convention de partenariat en cours

Groupement d'achat d'énergies

- Le SIED 70 participe au groupement d'achat d'énergies des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté pour proposer aux adhérents des tarifs attractifs de gaz et de l'électricité.

Groupement d'achat d'énergies

→ Les collectivités ont donc la possibilité d'adhérer au groupement d'achat de Bourgogne Franche-Comté pour :

- le gaz naturel
- l'électricité (secteur Enedis uniquement)



Groupement d'achat d'énergies

Groupement d'achat d'énergies

→ Pour l'électricité :

- contrat à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2028
- adhésion nécessaire avant le 31/12/2023

→ Pour le gaz naturel :

- contrat à partir du 01/01/2028
- adhésion nécessaire avant le 31/12/2025

Les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

- Les nouveaux tarifs depuis le 01/08/23
- Charges accélérées :
0,40€ / kWh
0,20€ / min applicable 30 minutes après la charge complète.
Cette pénalité ne s'applique pas entre 22Heures et 8 heures
- Charges rapides :
0,50€ / kWh
0,20€ / min dès après la charge complète

Les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

- En 2017 le SIED 70 a installé 45 bornes de recharges accélérées pour véhicules électriques avec prise en charge des coûts d'investissement et d'exploitation.
- 8 bornes ultra rapides (sur 10 programmées) ont été installées en 2023
- Un nouveau projet est envisagé si les financements attendus sont obtenus

IRVE – appel à projets FACé

Premier bilan des bornes rapides :

Pour mémoire :

8 installées (FJT Pusey, Frotey les Vesoul (Eurotel), Rioz, Corre, Combeaufontaine, Lyoffans, La Chapelle les Luxeuil, Echenans)

la 9^{ème} (Bonboillon) **est en attente de travaux de l'aire de covoiturage**

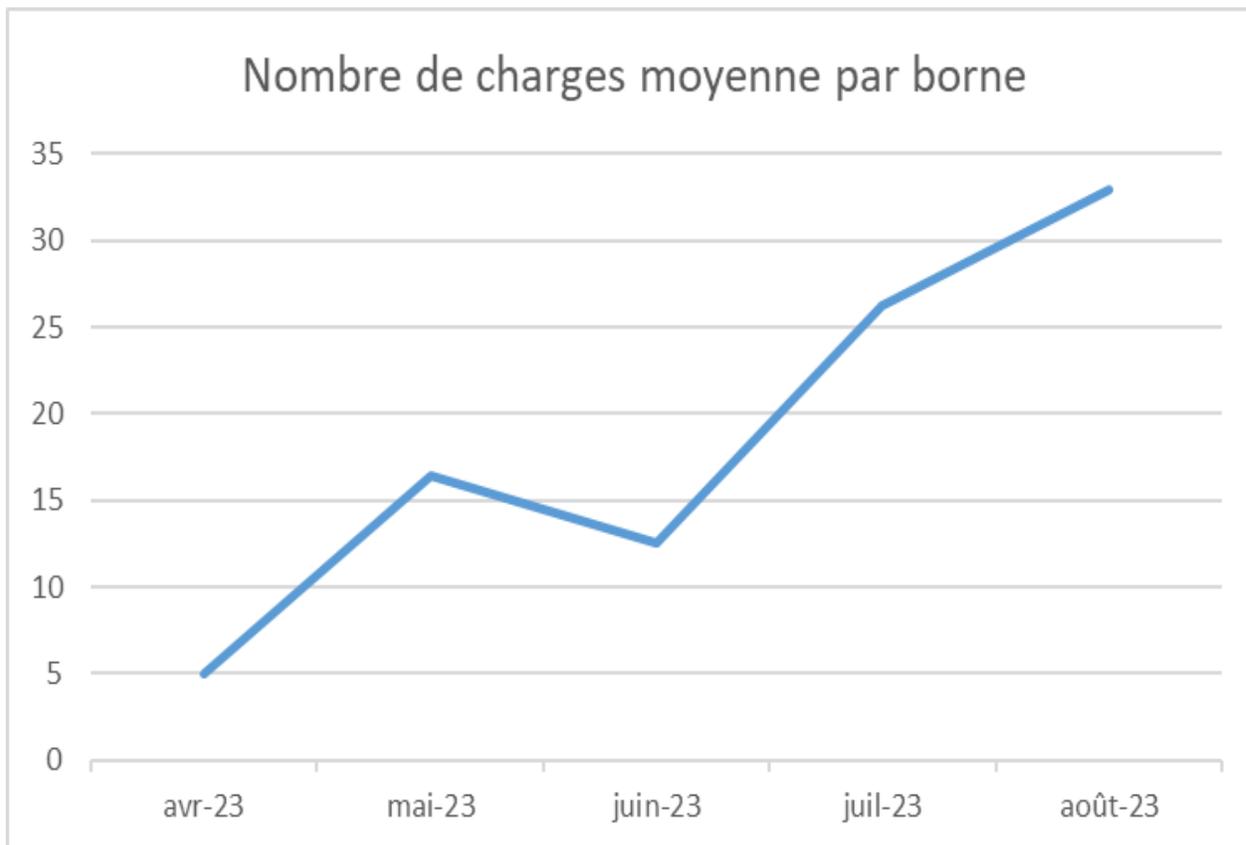
la 10^{ème} initialement prévue à Ancier, a été **proposée à Intermarché La Vaugine** (investissement sur fonds propres)



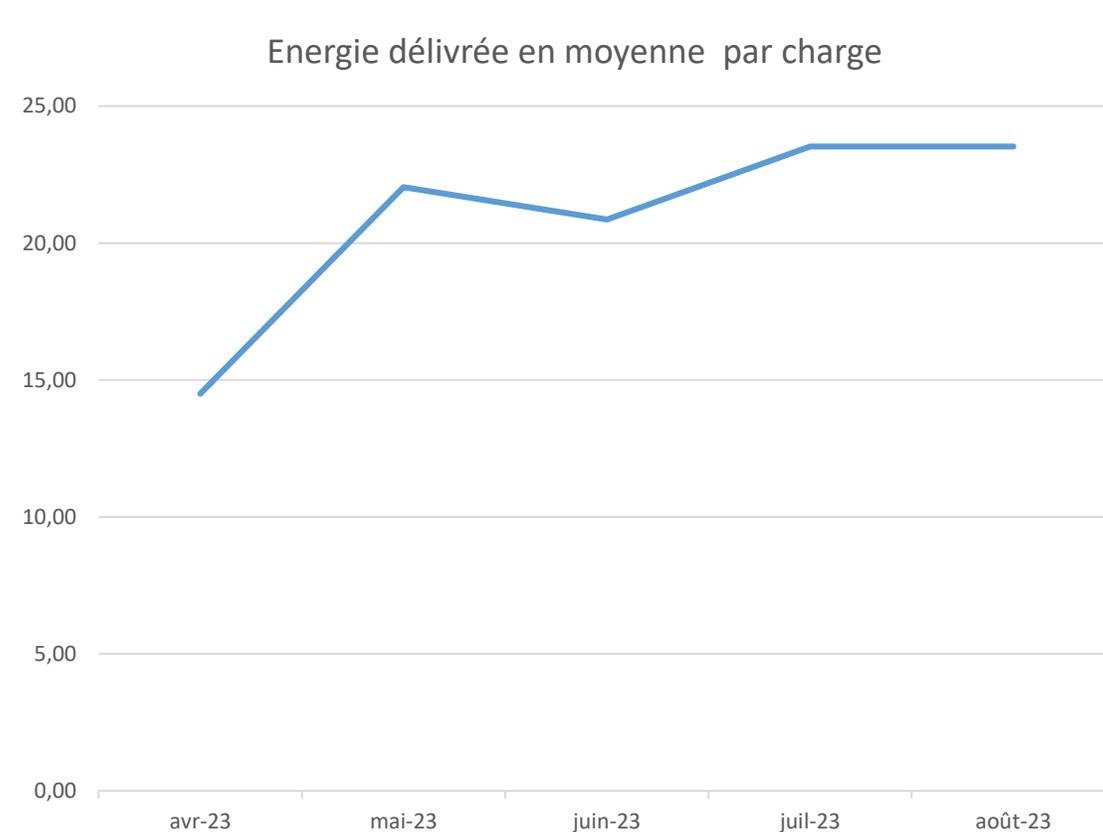
IRVE – appel à projets FACé

D'une durée moyenne de 27 minutes, le nombre de recharges des bornes rapides est en forte évolution depuis les mises en service.

Nombre de charges moyenne par borne



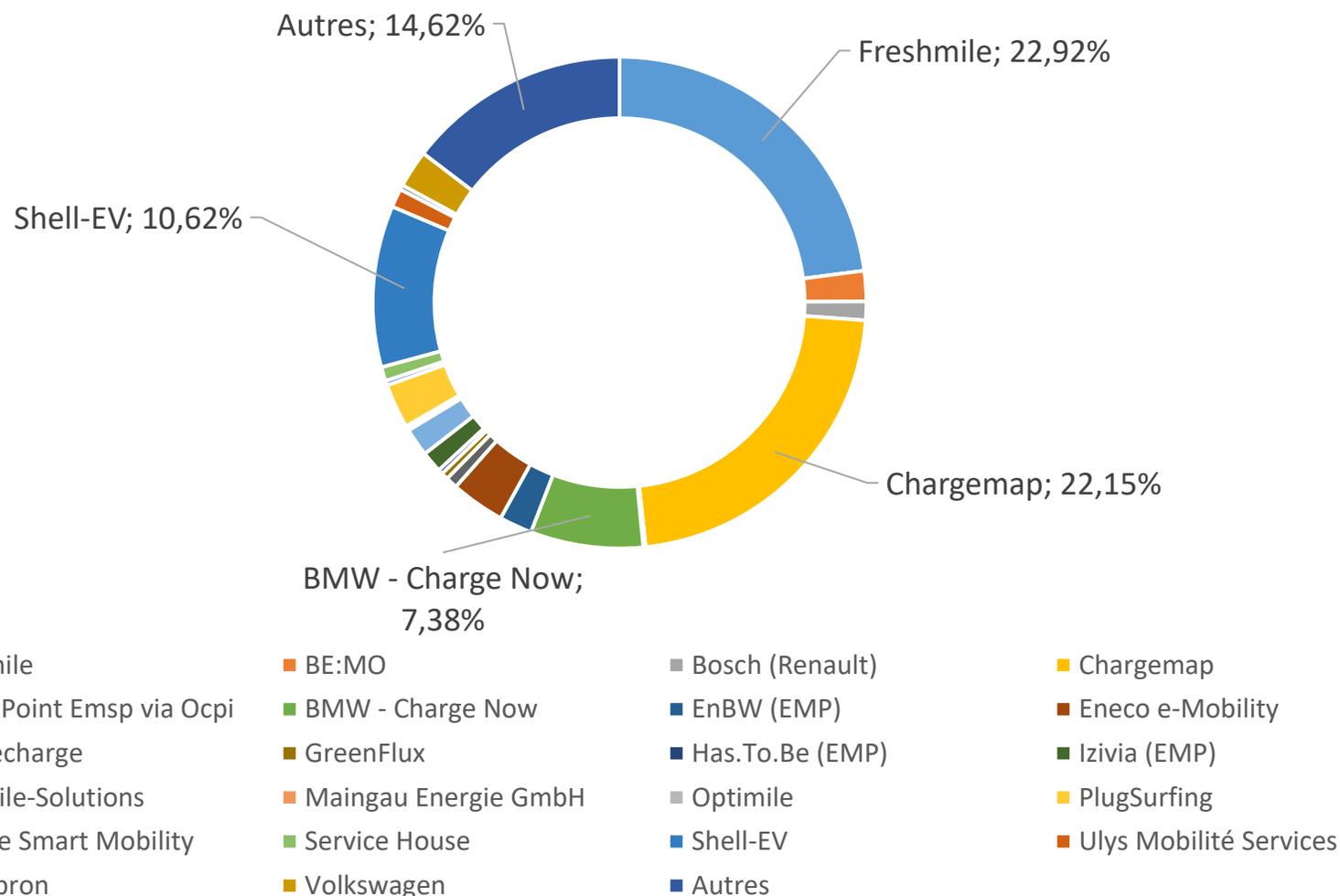
Energie délivrée en moyenne par charge



IRVE – appel à projets FACé

Contrairement aux bornes accélérées où les riverains sont les principaux usagers, la forte disparité d'usagers des bornes rapides démontre une forte itinérance.

Répartition des opérateurs de recharge



IRVE – appel à projets FACé

Le FACé a lancé un appel à projets pour de la transition énergétique et solutions innovantes, et notamment le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Le SIED 70 prévoit ainsi un troisième déploiement de bornes de recharge dans les communes rurales et a déposé sa candidature.

Pour mémoire, le Schéma de Cohérence Régional prévoit l'installation 34 nouveaux points de charge supplémentaires rapides et 92 accélérés à l'horizon 2025.

IRVE – appel à projets FACé

En fonction des besoins recensés, le syndicat envisage donc l'installation de :

- **8 nouvelles bornes de recharge rapide** (150 kW DC). Ces bornes, complémentaires aux bornes rapides déjà installées, pourraient être installées le long des axes majeurs du département dans les communes de :

- **PESMES**, à proximité de la RD 475 (axe Vesoul-Dole),
- **GY**, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon),
- **DAMPIERRE-SUR-SALON**, à proximité de la RD 70 (axe Gray-Combeaufontaine),
- **ANCIER**, à proximité de la RD 474 (axe Vesoul-Gray-Dijon). Cette borne, prévue au programme 2021, serait décalée sur le nouvel appel à projets 2023, compte tenu d'un retard d'aménagement envisagé par la municipalité,
- **VELLEMINFROY** à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Belfort),
- **MALVILLERS**, à proximité de la RN 19 (axe Vesoul-Langres),
- **MELISEY**, dans le secteur touristique des Milles Etangs,
- **VILLERSEXEL**, à proximité de la RD 9 (axe Vesoul-Aire urbaine Montbéliard).

IRVE – appel à projets FACé

- **6 nouvelles bornes de recharge accélérées** (22 kW AC et 25 kW DC). Ces bornes, complémentaires aux bornes accélérées déjà installées, pourraient être placées à proximité des sites touristiques les plus fréquentés du département dans les communes de :

- **RAY-SUR-SAÛNE**, à proximité du Château,
- **PASSAVANT-LA-ROCHERE**, à proximité de la Verrerie d'Art de la Rochère,
- **HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT**, à proximité de la Maison de la nature du Parc régional et du Musée de la Montagne à Château-Lambert,
- **ORICOURT**, à proximité du Château-Fort,
- **PLANCHER-LES-MINES**, à proximité de la station de ski de la Planche des Belles Filles fréquemment utilisée comme arrivée du Tour de France,
- **SCEY-SUR-SAONE**, centre bourg, cité comtoise de caractère.

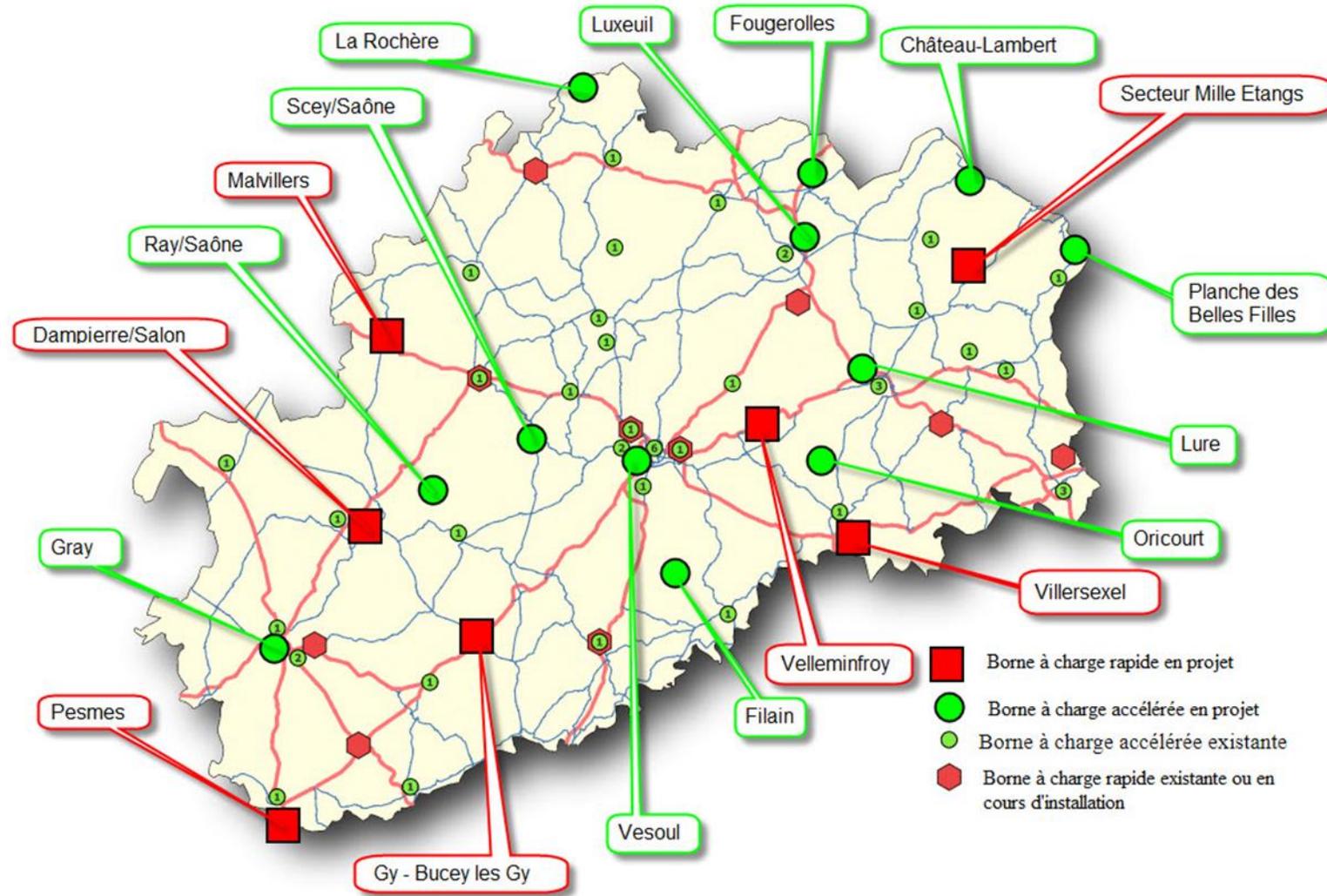
IRVE – appel à projets FACé

- De plus, **3 bornes de recharge accélérées** (2x22 kW AC) **existantes depuis 2017 seraient à redéployer** (Combeaufontaine, Frotey-les-Vesoul et Rioz) vers Intermarché Gy, Villersexel et Vy-les-Filain.

- Enfin, à l'issue du déploiement des nouvelles bornes, **4 bornes de recharge accélérées** (2x22 kW AC) **existantes depuis 2017 seraient à nouveau à redéployer** (Pesmes, Dampierre-sur-Salon, Villersexel et Melisey) en plus de 2 des bornes citées ci-dessus. En revanche, ces équipements seraient réinstallés, à terme, dans des communes urbaines les plus denses en terme de population et d'habitat vertical. (Fougerolles, Intermarché Navenne, Lure, Gray (place Boichut ?), Luxeuil, Vesoul).

Les coûts correspondants à leurs reposes et leurs raccordements ne peuvent pas être intégrés dans l'appel à Projets Facé.

IRVE – appel à projets FACé



Le partenariat avec les EPCI

- Le SIED 70 contribue également aux Contrats de Relance et de Transition Ecologiques (CRTE) au travers des aides proposées dans la rénovation thermique des bâtiments et des projets d'installation de production d'énergies renouvelables (Photovoltaïque, chaufferies bois, ...) réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.
- Propositions des EPCI ?

Syndicat Intercommunal d'Énergie Du Département de la Haute-Saône

 **1, rue Max Devaux
70 000 VESOUL**

 **Tél : 03 84 77 00 00**

 **E-mail : contact@sied70.fr
Site internet : www.sied70.fr**

